



CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur

Passion sportive, excellence éducative !

DE JEPS Perfectionnement sportif mention Volley Ball + UCC « baby et mini volley »

SITE DE BOULOURIS

Compétences, prérogatives débouchés :

La formation vise à former des coordonnateurs de projets sportifs et éducatifs dans le champ du perfectionnement et de l'entraînement du Volley Ball

Les structures au sein desquelles ils exercent leur activité sont notamment les associations sportives affiliées à la FFVB.

Les activités professionnelles visées sont:

- 1/ concevoir des programmes de perfectionnement sportif
- 2/ coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement
- 3/ conduire des démarches de perfectionnement sportif
- 4/ conduire des actions de formation

Public concerné :

Conditions :

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation, prévues à l'article D. 212-44 du code du sport, sont les suivantes :

- justifier d'une expérience d'encadrement en volley-ball ou en beach-volley (attestation délivrée par le DTN)
- justifier d'une expérience de pratiquant en volley-ball ou en beach-volley pendant au moins deux saisons sportives (attestation délivrée par le DTN).

Et être titulaire du PSC1 (remplace AFPS)

Contenu de la formation :

La formation est organisée autour de 7 modules :

- Exigences préalables à la mise en situation pédagogique
- Utilisation des outils multimédia
- Conception d'un projet de développement et mise en œuvre d'actions
- Animation, enseignement en direction des publics non compétiteurs
- Entraînement des compétiteurs
- Contextualisation et intervention en formation de cadres
- Suivi individualisé, alternance

+ UCC « baby et mini volley »

Calendrier :

Dates de la formation : du 26 septembre 2016 au 08 décembre 2017

Volume horaire global : 1200 H (incluant l'UCC « baby et mini volley »)

Nombre d'heures en centre (CREPS) : 700 H

Nombre d'heures en entreprise : 500 H

Sélection :

Dates de la sélection : les 5/07 et 05/09/2016

Nature et modalités des épreuves :

- 1 entretien de motivation de 25 mn, mini dossier retraçant le parcours et le projet professionnel à fournir
- 1 écrit de 2h où le candidat doit répondre à une problématique dans le champ du volley ball
- 1 épreuve pratique de 20 mn : animation d'une situation d'entraînement au choix du candidat, incluant obligatoirement l'utilisation d'une manipulation de balles de l'entraîneur (technique d'entraîneur)

Nombre de places : 20 maximum – 6 minimum

Modalité d'évaluation et certification

Le référentiel de certification comprend 4 Unités Capitalisables + l'UC complémentaire « baby et mini volley ». Chaque unité capitalisable est validée distinctement :

☒ UC transversales :

UC 1 : être capable de concevoir un projet d'action

UC 2 : être capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

☒ UC de la spécialité :

UC 3 : être capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif en volley-ball

☒ UC de mention :

UC 4 : être capable d'encadrer le volley-ball en sécurité.

☒ UC complémentaire :

UCC : être capable de conduire une démarche de perfectionnement en « baby et mini volley »

Aspects financiers :

Tarifs de la formation :

☞ **Formation avec prise en charge¹ : 8 400 €**

☞ **Formation sans prise en charge : 5 600 €**

Frais administratifs de dépôt de dossier : 20,00 €

Hébergement et restauration : voir « infos pratiques » sur le site

Inscription :

Dossier à télécharger sur le site <http://creps-paca.sports.gouv.fr>

ou à retirer au secrétariat des formations : Patricia FARSY / 04.94.40.27.43

patricia.farsy@creps-paca.sports.gouv.fr

et à déposer pour le 5/06 ou 05/08/2016 (selon dates tests choisies) délai de rigueur

Responsable de la formation : Elisabeth LECLOUX

¹ Prise en charge employeur, OPCA, club, etc.